



Demande compte rendu audition 15 ans après

Par Anneonyme21

Bonjour à tous !

Il y a 17 ans, lorsque j'avais 15 ans, j'ai été auditionnée par les services de la police. Cette expérience a été assez traumatisante... J'avais à l'époque eu une amourette avec une amie. Elle était accusée d'agression sexuelle un an après, d'où mon audition. Ma mère m'a accompagnée, la policière a refusé qu'elle assiste à l'interrogatoire. Je suis restée une heure dans une pièce avec cette policière, filmée, enregistrée, pétrifiée. Elle m'a demandé moult précisions sur nos rapports sexuels. Une froideur incroyable. Je suis sortie de cette salle dans un état piteux. Ma mère a tapé un scandale car elle attendait depuis une heure sans aucune information. Elle avait peur. La policière lui a tout dit. Alors que ma mère ne savait rien de mon homosexualité. Ma mère a refusé de lire le compte rendu d'audition pour respecter mon intimité et m'a beaucoup soutenue. Mais depuis ce jour nous n'avons pas reparlé de cet événement. Aujourd'hui cette histoire me trotte dans la tête.

Je souhaiterais avoir accès au compte rendu de mon audition et à tout document lié à cet événement.

Est ce possible ? Ai je le droit ?

Je vous remercie d'avance pour vos conseils.

Par ESP

Bonjour

Les interrogatoires peuvent parfois être traumatisant, mais le questionnement est généralement proportionnel à la gravité des faits qui ont donné naissance à la convocation...

Concernant la durée de conservation des archives, c'est variable selon que l'affaire fut classée OU PAS !, de sa nature etc...

LIEN pour savoir où vous renseigner

[url=http://www.annuaires.justice.gouv.fr/lieux-dacces-aux-droits-10111/]http://www.annuaires.justice.gouv.fr/lieux-dacces-aux-droits-10111/[/url]